



Bordeaux, le 30 septembre 2014

Monsieur le Président,

Nous sommes de nouveau réunis aujourd'hui pour examiner les projets de réorganisation présentés par la direction des douanes c'est à dire les projets de fermeture des recettes locales de Puy l'Evêque, Castillon et Cadillac et de la brigade du Verdon avec suppression de leurs effectifs et report de leurs activités sur d'autres structures avec toutes les incidences pour ces dernières (charge de travail, etc.)

Nous vous demandons de vous remémorer que vous considériez au début de cette année que la consultation des CHSCT était achevée et, balayant les objections des représentants du personnel d'un revers de main, vous inscriviez, dans la foulée, les réorganisations susvisées à l'ordre du jour du CTSD de février.

Las, vous vous êtes fait rattraper par la patrouille – en l'occurrence le juge administratif – qui n'a pas eu longtemps à réfléchir pour se rendre compte que les CHSCT concernés n'ont disposé de la réponse du ministre des finances concernant le recours à l'expertise agréée que très postérieurement au CTSD qui faisait figurer les réorganisations projetées à son ordre du jour.

Le juge a donc logiquement considéré que la procédure en CHSCT n'était pas achevée au moment où l'on demandait au CTSD de se prononcer. Il s'ensuit que la note de la direction du 12 mars présentant les résidences douanières en surnombre est suspendue et que les mesures de réorganisation du service qui y sont mentionnées doivent être à nouveau présentées devant l'instance que vous présidez.

Le juge n'a nullement imposé que cette saisine soit immédiatement conclusive. A ce titre, le ton de semonce des saisines des CHSCT était tout particulièrement malvenu. La précipitation a naguère conduit l'administration à commettre de grossières fautes, nous formons des vœux pour qu'elle fasse preuve de plus de circonspection et accorde une oreille attentive à nos remarques et demandes.

Ainsi, attendre l'avis qu'émettra le CHSCTM sur le rejet ministériel de la demande d'expertise nous paraît être nécessaire.

Ainsi, attendre l'avis qu'émettra le CHSCT de Gironde suite à la visite de site qui a été programmée le 8 octobre est indispensable.

* * *

Nous saluons la détermination sans faille des intersyndicales locales – tant douanière que des finances – à faire respecter les prérogatives des CTSD et des CHSCT.

Sans cette cohésion nous n'aurions pas pu aboutir à ce résultat et nous poursuivrons dans cette voie.

D'un côté la direction des douanes nous parle de sa volonté de prendre en compte les risques psychosociaux dont souffrent les agents et de l'autre elle bafoue les prérogatives des institutions représentatives des personnels.

D'où vient ce double discours, ce comportement schizophrène qui l'a conduite à un tel camouflet ?

Nous pensons que le mal est profond, que vous n'agissez qu'en fonction des ordres que vous recevez d'en haut - qui régulièrement portent sur des réductions sèches d'emplois - et que cette attitude de bon petit soldat ne vous permet pas de changer votre façon de considérer les CHSCT et les CTSD autrement que comme une formalité à accomplir avant de fermer les services.

* * *

Nous espérons, car nous sommes d'un optimisme indéfectible, qu'il en sera autrement aujourd'hui et que la direction des douanes va évoluer. Qu'elle va enfin sortir de son dogmatisme pour prendre en compte nos demandes et répondre à nos questions.

La balle est dans votre camp et vous porterez la responsabilité de la réussite ou de l'échec de la reprise d'un dialogue social.

Les représentants du personnel de l'intersyndicale de Bordeaux